

L'Etat interventionniste : Quelle place à l'économie sociale en Algérie ?

Bestani Abdelkarim*, Tchiko Faouzi**

Reçu le :.../.../...
Accepté le :.../.../...
Publié le :.../.../...

Résumé: *Il y'a quelques années, la notion de l'économie sociale s'est imposée dans le débat économique-social et s'est renforcée dans un contexte de crise profonde du système capitaliste. L'économie sociale propose, aujourd'hui, un redressement spectaculaire de nos économies. Nous nous proposons dans cet essai à mieux appréhender l'émergence de l'économie sociale en Algérie. Dans un premier temps, il s'agira de définir l'économie sociale. Dans un second temps, nous nous centrerons sur la part de l'économie sociale dans les différents modèles de sociétés. Finalement, la dernière partie contribuera à comprendre la particularité de l'économie sociale en l'Algérie à travers sa politique sociale et ses organisations.*

Mots clés: Economie sociale, associations, coopératives, mutuelles, solidarité.

Classification JEL: B55, D71, P13, L31, N3

ملخص: في السنوات الأخيرة، تعزز النقاش حول الاقتصاد الاجتماعي في ظل أزمة الرأسمالية. حيث أصبح من الضروري إعادة النظر في النماذج الاقتصادية الحالية عبر تقديم حلاً لمشكلات البطالة وعدم المساواة، وتحقيق رضا مستدام للاحتياجات. يحاول هذا البحث فهم ظهور الاقتصاد الاجتماعي في الجزائر. أولاً، نتطرق للجانب المفاهيمي للاقتصاد الاجتماعي. ثانياً، يركز البحث على مساهمة الاقتصاد الاجتماعي في مختلف نماذج المجتمعات. وأخيراً، نقد مساهمة في تحليل خصوصية الاقتصاد الاجتماعي في الجزائر من خلال سياسته ومنظّماته الاجتماعية.

الكلمات المفتاحية: الاقتصاد الاجتماعي، الجمعيات، التعاونيات، التعاضديات و التضامن.

* Doctorant en économie du développement à l'université de Tlemcen et maitres assistant à l'université Mustapha Stambouli à Mascara, Algérie, kbestani@gmail.com, (**Auteur correspondant**)

** Professeur à l'Université Mustapha Stambouli à Mascara, Algérie, tchikofaouzi@univ-mascara.dz

1.Introduction

Il semble aujourd'hui que l'État soit de moins en moins en mesure de répondre aux différents besoins sociaux exprimés par la population en matière d'emploi, de santé, de formation,... etc. Cette situation a favorisé, un peu partout à travers le monde, l'émergence d'un secteur, Ni État et Ni Privé, qui contribue à la résolution de plusieurs problèmes humains en démocratisant l'économie.

L'économie sociale représente sans conteste une véritable opportunité en faveur du développement économique, social et institutionnel. De nombreux acteurs de la vie économique et sociale voient dans l'économie sociale une véritable alternative aux échecs du marché, des institutions et même de l'État lui-même dans sa forme actuelle (Belmokadem. M, Mokhtari. F, 2009).

L'objectif de cet article est de mieux comprendre l'émergence de l'économie sociale en Algérie. Dans un premier temps, nous introduisons le concept d'économie sociale dans sa diversité et sa complexité. Deuxièmement, nous nous concentrons sur la part de l'économie sociale dans différents modèles sociaux. Finalement, la dernière partie permet de comprendre réalité analogue de l'économie sociale en l'Algérie à travers la politique publique et la réalité des entités appartenant à ce secteur.

2.Qu'est ce que l'économie sociale ?

Le questionnement sur le concept d'"économie sociale" engendre, fréquemment, des confusions, tant d'académiques se demandent si nous parlons, vraiment, de la même chose, incitant certains à remettre en cause cette appellation (Lévesque et Mendell : 1999). Cette perplexité, génère de multiples perspectives de définition, chacun proposant sa propre façon à définir l'économie sociale. Ainsi, il apparaît évident que définir l'économie sociale d'une façon précise demeure un exercice très difficile. Malgré cette difficulté, définir l'économie sociale est essentiel dans le but de démarquer ce secteur de l'économies marchande et de l'économie publique, opérant selon leurs règles formelles, et pour la démarquer aussi de l'économie domestique et de l'économie informelle, caractérisées par l'absence de règles formelles.

Cette difficulté se manifeste via la différenciation des définitions de l'économie sociale. Il n'existe pas une mais au moins quatre façons de définir l'économie sociale :

2.1.Définition basée sur « les composantes » (Desroche, 1983)

L'approche de Desroche se fonde sur les statuts juridiques, en faisant la distinction entre les éléments fondamentaux et les éléments périphériques. Les éléments fondamentaux contiennent : les associations, les coopératives et les mutuelles. Cependant, les éléments périphériques comprennent : le secteur privé, le secteur public, le secteur communautaire et le secteur syndical.

2.2.Définition basée sur « les règles de fonctionnement » (Vienney, 1994)

Plutôt que d'identifier les composants de l'économie sociale, il faut, selon l'économiste Claude Vienney identifie des caractéristiques distinctives de l'économie

sociale, les résumant par une combinaison particulière incluant un certain type d'acteurs, d'activités et de règles, qui sont :

- o La règle inhérente à l'association et qui comprennent le fonctionnement démocratique, où chaque membre a une voix.
- o La règle qui lie les membres à l'entreprise, impliquant que ces derniers déterminent l'activité de l'entreprise.
- o La règle qui lie l'entreprise aux membres, régissant la distribution des surplus.
- o La règle relative à l'entreprise concerne la propriété collective des excédents réinvestis.

2.3. Définition basée sur « les valeurs » (Defourny, 1992)

Selon la définition élaborée par Jacques Defourny pour le Conseil wallon de l'économie sociale en 1990 en Belgique, l'économie sociale englobe les activités économiques menées par des entités, principalement des associations, des coopératives et des mutuelles. Ces entités produisent des biens et des services marchands et non marchands, fondés sur des valeurs telles que la solidarité, l'autonomie et la citoyenneté. Ces valeurs se concrétisent à travers quatre principes simples (Defourny, 1992) :

- La finalité axée sur les services aux membres ou à la collectivité plutôt que sur le profit,
- L'autonomie de gestion en tant qu'élément distinctif par rapport au secteur public,
- La démocratie, comme processus de décision,
- La primauté des personnes et du travail dans la répartition des revenus et des surplus.

2.4. Définition basée sur « la dynamique des acteurs et les formes économiques » (Laville, 1994)

Laville (1992 et 1994) apporte une définition de l'économie sociale particulièrement appropriée aux services de proximité et à leur dynamique sociale spécifique. Il utilise le terme d'économie solidaire plutôt que celui d'économie sociale (Levesque, 1999). Selon Jean Louis Laville, l'économie solidaire repose sur quatre caractéristiques :

- Caractéristique personnelle : L'entraide mutuelle et la réciprocité ;
- Caractéristique économique : La combinaison équilibrée de diverses ressources ;
- Caractéristique sociale : Elle implique la production d'actions solidaires considérées comme utiles et importantes par les acteurs eux-mêmes ;
- Caractéristique politique : La démocratie de participation et d'expression.

3. La place de l'ES dans les différents modèles d'intervention de l'état :

En termes de politique publique, l'État intervient afin de promouvoir les intérêts publics, en prenant généralement deux formes d'intervention. Premièrement, améliorer la répartition des revenus en facilitant les transferts de devises. Ensuite, à travers la fourniture de services collectifs tels que l'éducation, la santé, les services sociaux, les transports publics et le logement, l'objectif est de rendre ces services accessibles de manière générale à l'ensemble de la population ou de manière sélective à certaines parties de la population.

Suite à la liberté économique issue de l'avènement de la mondialisation, l'État a enregistré des transformations profondes dans son intervention. Selon Swyngedouw (2005), de nouvelles configurations sont apparues qui modifient le rôle de gestion de l'État. Cela crée un vide dans lequel les acteurs sociaux et économiques trouvent leur place, passant d'une logique hiérarchique à une approche partenariale (Dancause et Morin, 2011). En conséquence, l'État n'est plus simplement considéré comme le seul acteur du développement, mais comme un partenaire dans un système qui rassemble l'État, les entreprises privées et les acteurs sociaux, chacun opérant à différents niveaux. Coordination à différentes échelles (Klein, 2008)

Dans une perspective plus large, il est important de considérer non seulement la relation entre l'État et le marché, mais également la participation du secteur des familles (représentant une économie domestique) et du secteur tiers (représentant une économie sociale) (Lévesque, 2003 ; Jetté et al., 2000; Vaillancourt et Tremblay, 2002).

Dans cette optique, plusieurs chercheurs ont étudié le rôle du tiers secteur dans les réformes des politiques sociales et la démocratie, tout en reconnaissant l'importance de l'intervention de l'État. Parmi ces chercheurs : (Laville, 1994; 2011 ; Defourny et Monzon; Lewis, 1999; Defourny, Lévesque et Thiry, 2008 ; Develtere et Fonteneau, 1999; Campos, 1992).

Benoit Lévesque estime que l'importance et l'impact de l'économie sociale dépendent dans une large mesure du modèle de développement dans lequel elle évolue. Le rôle de l'État peut s'opérer de différentes manières selon son niveau d'implication dans la société. Par exemple, dans les pays développés, la contribution de l'économie sociale ne devient significative qu'après des changements dans les modèles sociaux. (Lévesque, 2014).

Dans ce point de vue, Marie Bouchard distingue trois modèles de société, (Bouchard, 2012) :

- *Etat providentialiste et interventionniste :*

Dans ce modèle, L'économie sociale apparaît comme un combleur de vide. Son rôle est résiduel et/ou complémentaire au marché et à l'action de l'Etat. On assiste à une entraide informelle et solidarité familiale importante. Ce modèle est marqué par une forte intervention de l'Etat dans la vie socio-économique.

- *Etat Libéral ou néolibéral :*

Dans ce modèle, l'économie sociale est reconnue par sa prise en charge des activités non marchandes et redistributives reposant sur l'initiative privée charitable principalement. (Chaves et Monzón Campos, 2005).

- *Etat partenaire ou accompagnateur :*

Dans ce modèle, l'économie sociale est puissante, ancienne et fortement institutionnalisée. Une grande reconnaissance des organisations d'économie sociale de la part de l'Etat. Une collaboration importante et un partage de certaines responsabilités entre l'Etat et les organisations d'économie sociale dans une vision de démocratisation du travail et des services, voire du copilotage (Bouchard,) du développement par sa participation à la construction des politiques publiques (Vaillancourt et Leclerc, 2011)

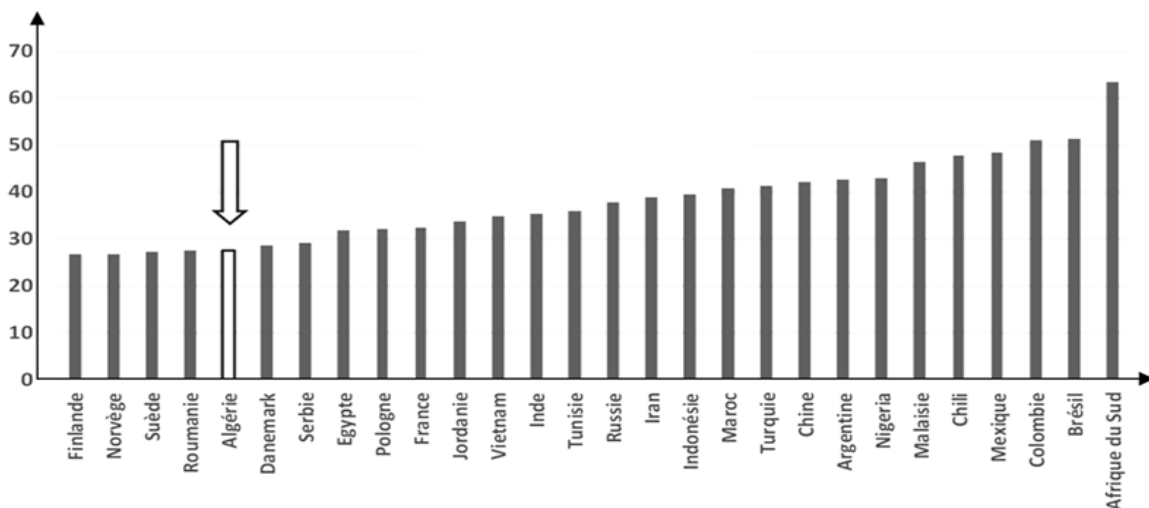
Modèle	Etat providentialiste / interventionniste	Etat Libéral / néolibéral	Etat partenaire / accompagnateur
Rôle de l'économie sociale	Résiduel	Responsable des activités non-marchandes	Responsable des activités non-marchandes et des activités marchandes
Exemple de pays	Italie, Grèce, Espagne, Maroc, Algérie, Tunisie.	Suède, Danemark, Finlande, Norvège.	Allemagne, France, Belgique, Pays-Bas, Suisse.

Source : élaboré par les auteurs sur la base (M. Bouchard, 2012)

Tableau (1): La place de l'ES dans les différents modèles d'intervention de l'état
4.L'Algérie...Un Etat interventionniste et solidaire :

Depuis son l'indépendance, l'État algérien a opté pour une politique interventionniste et socialiste, mettant en place des actions sociales, publiques, et solidaires à travers des programmes d'aide et d'assistance financés directement par le budget de l'État.

Cependant, à partir des années 90s, l'Algérie a intensifié sa politique sociale dans le but d'amortir les effets sociaux engendrés par les programmes d'ajustement structurel. Le modèle interventionniste et solidaire de l'Etat algérien, renforcé par sa politique sociale, figure dans plusieurs secteurs sociaux tels que le logement, l'éducation, la santé et l'emploi. Presque le quart du budget de l'Etat, pour l'année 2018, englobant le soutien et l'aide aux familles, la santé, le logement et les subventions sur matières de première nécessité. En pourcentage du PIB, ces subventions de la politique sociale représentent plus de 13%. Cette politique sociale a permis à l'Algérie de devenir l'un des pays les plus égalitaire au monde. Selon un rapport de la banque mondiale, qui mesure les inégalités sociales en utilisant le coefficient de GINI, l'Algérie est classée 14ème sur 156 pays avec un coefficient de 27,6% (Nabni, 2018).



Source : Banque mondiale, data.worldbank.org

Figure (1): Les inégalités dans le monde (coefficient de Gini %)

La solidarité de l'Etat est bien présente dans plusieurs secteurs, par exemple :

• *Le Logement*

Les subventions de l'Etat touchent, encore, le secteur du logement. Dans ce sens, plusieurs programmes ont été élaborés, notamment le programme AADL (l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement). Le logement représente une charge substantielle pour l'État, estimé à 400 milliards de dinars, soit 14.21% du budget d'équipement total.

• *La santé*

La gratuité des soins est principe fondamental de la politique de santé en Algérie. Traduit par des subventions importantes dans le secteur de la santé. Les dépenses publiques de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, seulement, ont atteint plus de 360 milliards de dinars

• *L'Energie :*

Une étude du PNUD montre que l'Algérie a subventionné les produits énergétiques avec 10,59 milliards de dollars en 2010. Les subventions en matière d'électricité sont autour de 2,13 milliards de dollars, tandis que les carburants ont coûté 8,46 milliards de dollars. Prenant l'exemple de la tarification algérienne pour la consommation d'électricité des ménages en 2016 : En Algérie, la tarification est 2 DA et 3,20 DA/kwheure selon le niveau de consommation, alors que cette tarification en Tunisie est de 3,45 DA et 4,94 DA/kwheure et on enregistre entre 5,27 DA et 6,40 DA/kwheure au Maroc.

• *Les Produits de consommation de base :*

La politique de l'Etat en matière des produits de consommation de base, notamment les céréales et le lait, a permis de maintenir les prix abordables pour la population. Parmi les organes qui s'en charge OAIC (Office algérien interprofessionnel des céréales) et ONIL (Office national interprofessionnel du lait). La subvention de l'Etat touche, aussi, d'autres produits comme le sucre et l'huile.

• *L'éducation :*

Le financement public est presque la seule source pour couvrir les besoins et les dépenses en matière d'éducation. La démocratisation, la généralisation, la gratuité de l'éducation sont des principes majeurs du système éducatif en Algérie. Les subventions de l'Etat dans l'éducation touchent les manuels et des affaires scolaires aux enfants pauvres et les repas de la cantine scolaire. Le prix de la restauration, est fixé à 1,20 DA le repas, tandis que son prix réel dépasse 500 dinars.

• *L'emploi :*

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre par l'État visant à atténuer le chômage. Dans cette optique, un mécanisme de microcrédit ANGEM (l'Agence nationale de gestion de microcrédit), a été instauré en janvier 2004. Ce mécanisme offre, aux pauvres, des prêts non rémunérés accompagnés d'un fonds de garantie. Entre 2005 et 2015, ce dispositif a généré presque 1146000 emplois en lançant environ 763.954 micro-entreprise. En plus, le dispositif contribue activement à l'insertion des personnes handicapées et les ex-détenus comme catégories spécifiques de la société.

Catégories	Nb Femmes	Nb Hommes	Total
Handicapés	545	968	1513
Ex-détenu	62	1637	1699
Victimes de la tragédie nationale	171	223	394
Candidats à l'émigration clandestine	9	86	95
Personnes atteintes du VIH/Sida	61	2	63
Personnes rapatriées	1	769	770
TOTAL	849	3685	4534

Source : <https://www.angem.dz>

Tableau (2) - Bilan de financement des catégories spécifiques

• *Solidarité nationale* :

Outre les programmes de création d'entreprises et les programmes de développement rural, divers mécanismes ont été créés pour assurer une protection sociale et améliorer la situation des populations défavorisées. Ces mécanismes offrent :

o AFS (Allocation forfaitaire de solidarité) : AFS, Constitue une aide financière attribuée aux chefs de famille de plus de 60 ans au chômage, aux personnes âgées vivant seules et aux personnes à mobilité réduite.

o IAIG (Indemnité pour Action d'Intérêt Général) : accordée aux membres de la famille sans revenu, aux employés et aux personnes valides en échange de leur participation à des activités publiques organisées par les gouvernements locaux.

o PID (Programme d'intégration des diplômés) : remplace le programme de pré-emploi (CPE) et offre une prime d'intégration professionnelle aux diplômés universitaires.

o DAIS (Programme d'Action d'Intégration Sociale) : porte sur la fragilité sociale des personnes âgées entre 18-60 ans, notamment en déperditions scolaires. Le programme offre des emplois temporaires avec un durée de 2 ans pouvant être prolongée deux fois seulement.

o TUP-HIMO (Emplois à forte intensité de main-d'œuvre dans les services publics) : L'objectif est de créer des emplois temporaires grâce à la création de chantiers d'entretien et de maintenance des infrastructures et d'autres services publics

5. Qu'en est-il des organisations d'économie sociale en Algérie ?

Comme dans tous les pays du monde, Les organisations de l'économie sociale en Algérie prennent des formes et/ou statuts différents : Associations, coopérative et mutuelles. En réalité, l'existence de ces organisations en Algérie n'est pas récente, elle remonte déjà à la période coloniale.

5.1. Les coopératives :

Les coopératives enregistrent un essor spectaculaire dans plusieurs pays du monde. Les données de l'Organisation mondiale du travail, montrent que les coopératives jouent un rôle important en assurant subsistance de près de trois milliards d'individus dans le

monde. Elles regroupent, aussi, près un milliard de membres et assurent plus de 100 millions d'emplois.

En Europe, 1 personne sur 5 est affiliée à une coopérative, ce qui représente plus de 17 % de la population européenne.

En Algérie, la situation des coopératives est différente. L'apparition du système coopérative en Algérie remonte aux premières années de la colonisation française au 19^e siècle. Le progrès de l'idée coopérative, à cette époque, n'était pas très important en Algérie, mis à part les coopératives agricoles notamment les caves.

Ce n'est qu'après l'indépendance que coopératives ont pris un essor considérable. Soutenu par l'état algérien, dans le but de sauver l'économie et la relancer la dynamique suite au décollage des colons français, plusieurs coopératives ont vues le jour, dans des secteurs différents (agriculture, bâtiments, production, travaux publics, et services de consommation). Les premières entreprises publiques, après l'indépendance, sont nées du regroupement de ces coopératives (Zaid, 2013).

L'histoire montre que les coopératives agricoles sont l'un des types de coopératives prédominants en Algérie. Selon Zaid (2013), depuis la mise en place du plan d'ajustement du secteur de l'agriculture en 1986, le nombre des coopératives a triplé passant de 71 coopératives en 1987 à 205 coopératives en 2000. Aujourd'hui, on compte 1091 coopératives agricoles rassemblant 84000 adhérents.

Malgré leur importance dans l'histoire du système coopératif en Algérie, les coopératives agricoles, occupaient, selon le Ministère algérien de l'agriculture et du développement rural, seulement 0,21% des surfaces agricoles utiles (SAU).

5.2.Les mutuelles :

La mutuelle est un complément au système de sécurité sociale, qui entreprend des initiatives de solidarité, d'entraide et de prévoyance au profit de ses adhérents et de leurs ayants droit, par le versement de cotisations. Il convient de souligner que ces organisations sont des entités facultatives dont l'adhésion n'est pas obligatoire.

Depuis les années 1990, les mutuelles algériennes sont définies comme des associations régies par les lois 90-31 et 12-06 relatives aux associations et par la loi 90-33, qui définissent la mutuelle sociale comme une association à but non lucratif, créée conformément à la loi sur les associations 90-31. Elle a la possibilité d'être établie entre des salariés, administrations et établissements publics, ou aussi des entreprises publiques ou privées, ainsi qu'entre des personnes exerçant pour leur propre compte.

Selon le ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, on recense actuellement 28 mutuelles sociales opérationnelles. Le nombre d'adhérents actifs au sein de ces mutuelles dépasse 1 million de mutualistes. Comme le souligne Zaid, les mutuelles disposent non seulement d'installations dédiées aux centres de paiement, mais également de 90 centres médico-sociaux et 31 centres de divertissement et de loisirs. Ces mutuelles emploient plus de 4.000 salariés (Zaid, 2013).

5.3.Les associations :

Le mouvement associatif ne date pas d'aujourd'hui en Algérie. Selon l'historien Benkada : « Le second empire français 1852-1870 avait permis à une catégorie d'Algérien musulmans, essentiellement des nobles auxiliaires de l'administration, de faire partie de quelque groupement associatifs à majorité européenne » (Benkada, 2002).

Suite à la loi de 1901, sur les associations en France, plusieurs associations algériennes ont vu le jour comme « La Rachidiya » est fondée à Alger en 1902, « Le cercle Salah Bey » créé à Constantine en 1907 et le premier club musulman de foot, dénommé « Foot-Ball Club Musulman » et appelé également « El-Mouloudia » créée à Mascara en 1913.

Dès l'indépendance, en 1962, l'Etat socialiste a contrôlé toutes initiatives de regroupement social, encadré par le circulaire 03/1964 et l'ordonnance de 1971. Selon Derras (1999), l'État s'appuie constamment sur des formes de mobilisation et d'organisation sociale une fois établi, comme les organisations de masse, les syndicats, les clubs sportifs, les comités de parents d'élèves, etc. Ces parts étaient considérées comme des fonds privilégiés. le contrôle social et le noyau de la propagande de l'idéologie d'État.

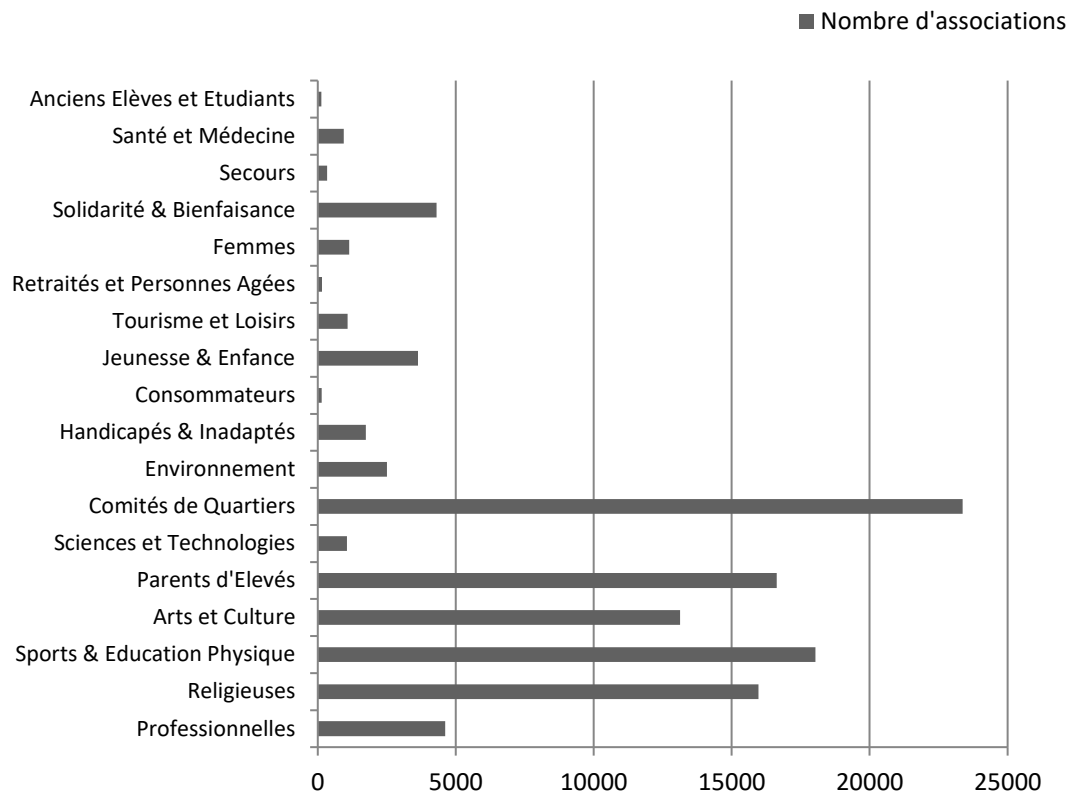
Le mouvement associatif trouve sa liberté qu'à partir 1987, renforcé par la promulgation de la loi 90-31 de décembre 1990. Cette évolution peut être interprétée comme un signe de la volonté du pays de s'adapter aux normes démocratiques après l'effondrement du bloc soviétique. Cependant, une explosion de violence en 1991, au cours de la décennie noire, a provoqué l'instauration d'un état d'urgence restreignant ainsi diverses libertés, dont la liberté associative a été profondément touchée (Mihoubi, 2015).

Dans les années 2000, la stabilité revient progressivement, favorisant le développement de nouvelles générations d'organisations en Algérie. Cette période a été marquée aussi par l'intervention étrangère, à travers les programmes d'appui aux associations algériennes, par exemple : le programme MEDA, ONGI, ONGII financés par l'union européenne, et d'autres programmes de coopération internationale, également centrés sur le renforcement des capacités du mouvement associatif algérien.

Actuellement, selon des statistiques récentes du ministère de l'intérieur, on recensait 108.940 associations, principalement des comités de quartiers, associations religieuses, parents d'élèves et de sport.

De nombreuses associations ne sont pas actives de façon effective, ce qui a conduit l'État à mettre en place une nouvelle loi, la loi sur les associations n° 12-06 en date du 12 janvier 2012. Cette loi a pour objet d'organiser le domaine associatif en définissant les conditions et les règles détaillées de création, d'organisation et de fonctionnement des associations, et également d'en confirmer le champ d'application et le financement.

Il est important de noter que les associations algériennes dépendent fortement des subventions gouvernementales. La majorité de leur financement vient de l'Etat (Collectivités locales, Ministère,...). Avec l'apparition de la loi n° 12-06, peu d'associations parviennent à avoir d'autres sources de financement étrangères.



Source: <http://www.interieur.gov.dz>

Figure (2) : Typologie des associations agréées en Algérie

6. Conclusion :

L'expérience algérienne en matière d'économie sociale est très particulière par rapport à celle en Europe. En Algérie, l'Etat construit, encadre et finance l'économie sociale dans sa forme institutionnelle. Elle est basée sur la participation directe de l'Etat. Dans cette vision, l'économie sociale devient synonyme d'actions sociales dans le but de maintenir la solidarité dans la société. Par contre, l'économie sociale ailleurs, se construit généralement à partir d'initiatives citoyennes pour répondre collectivement à un besoin, ce qui favorise l'innovation sociale.

L'économie sociale ne peut s'émerger en Algérie en tant que tiers secteur que si une économie de marché est instaurée et que l'Etat se retire de son rôle prépondérant dans l'économie. Elle peut être aussi une véritable opportunité en faveur du développement économique, social et institutionnel. Comme le mentionnent Mokhtari & Belmkadem (2009), l'économie sociale « ressentie par de nombreux acteurs de la vie économique et sociale comme une réelle alternative aux dysfonctionnements, non seulement des marchés, mais aussi des institutions pour ne pas dire l'Etat lui-même, dans sa configuration actuelle ».

Références :

Ahmed-Zaïd M. et al. (2013), « L'économie sociale et solidaire au Maghreb, quelles réalités pour quel avenir ? Algérie, Maroc, Tunisie ; Monographies Nationales », Rapport pour l'institut de prospective économique du monde méditerranée, IPEMED

Belmokadem M. et Mokhtari F. (2009), « Défi et espoir de l'ESS en Algérie et dans le monde arabe ». Revue des Politiques Economiques n° 01, Laboratoire Poldeva Université de Tlemcen.

Benkada S. (2002), « Revendications des libertés publiques dans le nationalisme algérien : le cas de la liberté d'association (1919-1954) ». Les cahiers du CRASC, n°5-2002, p.p.105-124

Bouchard, M. J. (2012). « Économie sociale », dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), Le Dictionnaireencyclopédique de l'administration publique.

Dancause L. et Morin R. 2011. « Gouvernance et composante associative de l'économie sociale: un partenariat État-société civile en question. » Marie J. Bouchard (dir.), L'économie sociale, vecteur d'innovation. Montréal: Presses de l'Université du Québec, pp. 89-114.

Defourny, J., Develtere, P et B. Fonteneau (sous la direction de) (1999). L'économie sociale au Nord et au Sud. Paris et Bruxelles, De Boeck Université.

Defourny, Jacques et José Luis Monzon Campos (sous la dir.) (1992), « Économie sociale : entre économie capitaliste et économie publique/The Third Sector Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations », Bruxelles, De Boeck-Université/CIRIEC, 459 p.

Enjolras B. (sous la direction de) « Gouvernance et intérêt général dans les services sociaux et de santé », Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 227-261

Jetté, C., Lévesque, B., Mager, L. et Y. Vaillancourt (2000), « Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être. Une recension des écrits (1990-2000) ». Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

Klein, J.L (2008) « Territoire et développement : du local à la solidarité interterritoriale », 315-330 in MASSICOTTE, Guy (2008) Sciences du territoire, Perspectives québécoises, PUQ, 448 p.

Laville, J.-L. (sous la direction de) (1994). L'économie solidaire: une perspective internationale. Paris, Desclée de Brouwer.

Laville, J.-L. (2011), « Agir à gauche. L'économie sociale et solidaire ». Paris, Desclée de Brouwer.

Lévesque, B. (2003). « Fonction de base et nouveau rôle des pouvoirs publics: vers un nouveau paradigme de l'État ». Annals of Public and Cooperative Economics, 74(4), 489-513.

Lévesque, B. (2014). « L'économie sociale au Québec : Eléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche », dans B. Lévesque, J.-M. Fontan et J.-L. Klein (dir.), *L'innovation sociale : les marches d'une construction théorique et pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 171–189.

Lévesque b. & Mendell m. (1999),« L'économie sociale au Québec: éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche ». *Revue Lien social et Politiques*, n° 41. Printemps 1999, pp. 105-118.

Lewis, J. (1999). «Reviewing the Relationship between the Voluntary Sector and the State in Britain in the 1990's », *Voluntas : International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations* , vol. 10(3), 255-270.

Lévesque, B. et B. Thiry(2008). «Conclusions. Concurrence et partenariat, deux vecteurs de la reconfiguration des nouveaux régimes de la gouvernance des services sociaux et de santé»,in B.

Mihoubi N. (2015), « Transformation du mouvement associatif en Algérie depuis 1989 : les voies de la professionnalisation » *Insaniyat* n°s 69-70, juillet - décembre 2015, p. 149-159

Ministère de l'agriculture et du développement rural (2003), « recensement général de l'agriculture 2001 - Rapport général des résultats définitifs »

Kara S., Aknine R. (2017), « La Direction de l'Action sociale et solidaire et La solidarité ancestrale où institutionnalisée: Tajmaât (Comités de villages) et le mouvement associatif». *Conférence Internationale en Economie-Gestion & Commerce International (EGCI-2017) International Journal of Economics & Strategic Management of Business Process-ESMB Vol.9 pp.112-118*

O.I.T. (2014), « Entreprendre autrement – l'entreprise coopérative »

Swyngedouw, (2005). « Governance, Innovation and the Citizen : The Janus Face of Governance-beyond-the-State ». *Urban Studies*, vol. 42, n° II, p. 1 991 -2006.

Vaillancourt, Y. et L. Tremblay (sous la direction de) (2002). « Social Economy, Health and Welfare in four Canadian Province». Halifax, Fernwood Publishing.

Vaillancourt, Y. (2011). « Le modèle québécois de politique sociale, hier et aujourd'hui », cahiers du LAREPPS, UQAM. VOLDEN,